



Assemblée générale

Distr. limitée
5 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 96 de l'ordre du jour

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Venezuela* : projet de résolution

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/187 du 18 décembre 1997, par laquelle elle a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, ainsi que ses résolutions 53/182 du 15 décembre 1998, 54/235 du 23 décembre 1999 et 55/214 du 20 décembre 2000,

Rappelant également sa résolution 55/279 du 12 juillet 2001, par laquelle elle a souscrit à la Déclaration de Bruxelles¹ et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010²,

Se félicitant de la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en application de sa résolution 56/227 du 24 décembre 2001,

Se félicitant en outre des résultats de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés, tenue à Cotonou (Bénin) du 5 au 7 août 2002,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général³,

1. *Réaffirme* que le suivi du Programme en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010² à l'échelle mondiale devrait être essentiellement fondé sur l'évaluation des résultats économiques et sociaux des pays les moins avancés, le suivi de l'exécution des engagements pris par ces derniers et leurs partenaires de développement aux niveaux national, sous-régional, régional et

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/CONF.191/12.

² A/CONF.191/11.

³ A/57/496.



sectoriel, et l'examen des politiques mondiales, avec leurs conséquences pour les pays les moins avancés;

2. *Souligne* la nécessité de renforcer la coordination et d'améliorer le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action et, à cet égard, demande que des ressources suffisantes soient allouées au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour qu'il puisse mener à bien son mandat;

3. *Prie* le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés consacré expressément à la coordination des initiatives et des mesures visant à assurer la mise en oeuvre du Programme d'action aux niveaux national, sous-régional, régional, mondial et sectoriel;

4. *Invite* les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale;

5. *Lance de nouveau* un appel aux organes directeurs des institutions et organismes du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres organisations multilatérales pour qu'ils intègrent la mise en oeuvre du Programme d'action à leurs programmes de travail et à leurs mécanismes intergouvernementaux;

6. *Demande instamment* à tous les États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux institutions financières internationales et autres organisations multilatérales d'apporter au Bureau du Haut Représentant leur soutien sans réserve aux fins de l'exécution de son mandat;

7. *Prie* le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de lui présenter chaque année un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et invite tous les partenaires de développement, les organismes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et autres organisations multilatérales à contribuer au rapport et prie en outre le Secrétaire général de consulter les États Membres sur la forme à lui donner qui pourrait être, par exemple, une matrice de réalisation des objectifs.